



Droit de visite et pension alimentaire

Par **mamyjosie**, le **15/02/2015 à 19:28**

Mon petit fils âgé de 10 ans ne veut plus voir son père depuis un an environ alors qu'il en avait la garde tous les 15 jours et que tout se passait bien jusqu'au départ de son papa à 500 kms pour des raisons professionnelles.

Sa mère n'a t'elle pas obligation de le présenter ? L'enfant a t-il le droit de décider seul ? De ce fait, depuis octobre, le papa ne paie plus la pension alimentaire ou pas en entier. De plus celui ci est actuellement sans travail.

Quelles sont les conséquences pour lui ?

Merci de me renseigner car je suis très inquiète de cette situation. Je me permets de rajouter que je ne vois plus mon petit fils non plus.

Par **Visiteur**, le **16/02/2015 à 10:51**

Un p'ti bonjour ça fait toujours plaisir mamyjosie ! Sinon, en principe la maman doit effectivement présenter l'enfant ! Mais dans ce cas précis, 500km de séparation, pas évident ! De toute façon si le papa ne réclame pas... repasser devant le juge serait le mieux je crois ? pour faire modifier officiellement le droit de garde. Sinon, le papa est en tord s'il arrête de payer la PA !! Surtout si il ne prend plus son fils !! Mais si ni la maman et ni le papa ne bougent; il ne se passera rien !